

BULLETIN FOOT YVELINES



Saison 2023 / 2024 – 21/05/2024
Bulletin n°29

COMITE FSGT 78
7, rue Veuve Fleuret
78130 LES MUREAUX
01.34.74.84.93 - 07.67.08.08.49
fsgt78@orange.fr
www.fsgt78.com

Afin d'éviter tout problème de retard dans l'enregistrement des résultats de matchs pour le mardi qui suit la rencontre, nous vous conseillons de nous expédier les feuilles de matchs recto/verso par mail à l'adresse ci-dessous :

fsgt78@orange.fr



JOINDRE LA COMMISSION

Vous pouvez joindre la commission Football des Yvelines tous les mardis

A partir de 16h00

Au 01.34.74.84.93

Bulletins reçus :

CD 78 : Foot Yvelines n°28

CD 93 : Le Lien n°26

CD 94 : Avant Centre n°23

FOOT YVELINES

1 – Courrier(s) reçu(s)	3
2 – Résultats	4
3 – Équipes ayant usées de leur droit de report	4
4 – Sanctions sportives	5
5 – Désignation des arbitres	8
6 - Joueurs suspendus	8
7 – Autorisations	11
8 – PV du Bureau d'Appel Régional – 13/05/24	12

PRESENTS :

Mme GALLET Sylvie
M, GALLICET Sylvain
M. PUGLISI René



Il n'est plus obligatoire d'envoyer les feuilles de match originales par courrier postal.

Cela fait suite à la modification du règlement des compétitions de football à 11 en IDF – saison 2023/2024 (voir article ci-dessous)

Par contre, afin de faciliter le travail de notre permanente et celui de la CFY, nous vous demandons que les feuilles de match soient lisibles et envoyées en Pièce Jointe.

Article 19 : Envoi de la feuille de match

La saisie du résultat de la rencontre sur le site www.footfsgtidf.org et l'envoi de la feuille de match à la commission gestionnaire de l'épreuve dans les 48 h 00 qui suivent la date de la rencontre, incombent :

- Au club vainqueur
- Au club recevant en cas de match nul, arrêté ou non joué (y compris les forfaits), quels qu'en soient les motifs

La non saisie du résultat sur le site www.footfsgtidf.org dans un délai de 48h après la rencontre entraîne l'attribution de 2 unités administratives de pénalité au club fautif.

La feuille de match doit être adressée par mail à la Commission de gestion du championnat (voir indication sur la feuille de match) dans les 48h qui suivent la rencontre :

- La copie doit être claire et lisible (scan en PDF si possible).
- Vous devez joindre le recto et le verso de la feuille de match Dans le cas où la copie de la feuille de match ne serait pas exploitable, la Commission ne la traitera pas et considérera que la feuille de match est non parvenue

Dans tous les cas, vous devez conserver les originaux et vous devez pouvoir les fournir en cas de demande.

L'envoi tardif (après 48 h 00) de la feuille de match entraînera 2 unités administratives de pénalité au club fautif. Dans le cas où la feuille de match ne serait pas parvenue à la Commission gestionnaire le deuxième mardi après la rencontre, deux cas sont à envisager :

Le score n'a pas été saisi :

Sans aucune nouvelle des équipes dans ce délai, le match sera perdu par pénalité aux deux équipes. (0 point, 0 but Pour, 0 but Contre)

Si l'équipe non responsable de l'expédition de la feuille de match se manifeste par écrit (courrier, fax ou courriel) avant la date limite indiquée sur le bulletin, le résultat enregistré sera celui acquis sur le terrain, mais l'équipe fautive marquera 0 point.

Le score a été saisi :

Sans aucune nouvelle de l'équipe chargée de l'envoi de la feuille de match dans ce délai, le résultat enregistré sera celui acquis sur le terrain, mais l'équipe fautive marquera 0 point.

CLUBS A EQUIPES MULTIPLES

N'OUBLIEZ PAS DE FOURNIR UNE LISTE NOMINATIVE PAR EQUIPE A VOTRE COMITE D'AFFILIATION POUR LE PREMIER WEEK-END DE NOVEMBRE.

VOUS POUVEZ EGALEMENT EN FOURNIR UNE COPIE A VOTRE COMITE GESTIONNAIRE.

VOIR REGLEMENT ACTUEL DE FOOT A 11 EN IDF FSGT

Article 15 : Clubs à équipes multiples

Pour les clubs ayant plusieurs équipes engagées dans les compétitions Football, dans des moments de pratique différents ou identiques, une liste nominative par équipe devra être obligatoirement fournie à la Commission d'affiliation pour le premier week-end de novembre, à charge pour celle-ci de les adresser aux commissions gestionnaires des différentes compétitions.

Passé cette date, seuls des nouveaux licenciés pourront compléter ces listes. En l'absence de liste, le joueur sera attaché à l'équipe avec laquelle il a fait son premier match de la saison.

Aucun glissement de joueurs d'une équipe à l'autre ne pourra être effectué après le premier week-end de novembre.

En Championnat, une équipe peut faire figurer un maximum de 4 joueurs issus d'une autre équipe du club et/ou munis d'une autorisation.

Concernant cet article, un mail a été envoyé à chaque équipe concernée et à leur Comité d'affiliation

Membres de la Commission Football :

Mme GALLET Sylvie : Secrétaire et membres de la sous-commission des litiges
M, GALLICET Sylvain : Responsable des arbitres et membre de la sous-commission des litiges
M. PUGLISI René : Classement et rédacteur du bulletin



Tous les courriers doivent impérativement être envoyés à l'adresse indiquée ci-dessous :

fsgt78@orange.fr

→ La CFY accepte les feuilles de match qui seront envoyées par mail, et toujours dans le même délai que l'originale.

En cas d'envoi par mail, la feuille de match originale devra impérativement parvenir au Comité des Yvelines au plus tard le deuxième mardi qui suit la rencontre.

La Commission Football des Yvelines (CFY) n'est joignable que le mardi après-midi à partir de 16h.

Toutefois, en cas de problème en semaine, vous pouvez joindre le Comité FSGT des Yvelines via la permanente Sylvie GALLET au numéro suivant :

01.34.74.84.93

Cette dernière contactera un membre de la CFY pour essayer de régler le problème.

1 – COURRIER(S) RECU(S)



Lors d'un envoi de mail, veuillez nous indiquer, avant ou après la signature, de quelle équipe il s'agit.

Ce détail évitera à la CFY de perdre du temps pour savoir à quelle équipe correspond le mail

Expéditeur	Sujet	Réponse
LES JOYEUX DE L'ASOM	Déclaration forfait J20 – MIB STEPHANE RIBEIRO FC / LES JOYEUX DE L'ASOM	Transmis à la sous-commission des classements
AS MULTISPORTS	Déclaration forfait J20 – AS BAOBAB / AS MULTISPORTS	Transmis à la sous-commission des classements

2 – RESULTATS

FEUILLE DE MATCH	O = ORIGINALE - M =MAIL	RI = RESULTAT INSCRIT	N.S = RESULTAT NON SAISI
-------------------------	---------------------------------------	------------------------------	---------------------------------

SM VETERANS NIVEAU B - RESULTATS JOURNEE 20 – 18/05/2024

EXEMPT		AS DILA	
SAI AIT ISSAD V	?	US GAZELEC TELETRIC	?
AS BAOBAB	3 / 0F	AS MULTISPORTS	M
ASC BNP PARIBAS CTIP	3 / 0	RAFALE OC	M
U.F.C VETERANS	5 / 0	ASC PANTIN B	M
MIB STEPHANE RIBEIRO FC	3 / 0F	LES JOYEUX DE L ASOM	X

La Commission Interdépartementale de Football à 11 en IDF a décidé de clôturer les championnats le lundi 10/06/2024.

En conséquence, les matches prévus le 15/06/2024 ne pourront se faire.

La Commission Interdépartementale de Football à 11 en IDF va faire le maximum pour trouver des terrains pour les rencontres censées se dérouler ce jour-là (15/06/2024).

Cependant, cela devrait se passer un soir en semaine.

Nous conseillons à toutes les équipes ayant des matches en retard non programmés, de faire le maximum pour les jouer au plus tard le 10/06/2024.

3 – EQUIPES AYANT USÉES DE LEUR DROIT DE REPORT

Groupe	Demandeur	Journée	Date	Rencontre	
SM Vétérans B	LES JOYEUX DE L'ASOM	04	18/11/23	AS COMMUNAUX DE PANTIN B	LES JOYEUX DE L'ASOM
SM Vétérans B	SAI AIT ISSAD V	08	06/01/24	US GAZELEC TELETRIC	SAI AIT ISSAD V
SM Vétérans B	AS DILA	14	16/03/24	ASC BNP PARIBAS CTIP	AS DILA
SM Vétérans B	AS COMMUNAUX DE PANTIN B	14	16/03/24	US GAZELEC TELETRIC	AS COMMUNAUX DE PANTIN B
SM Vétérans B	SAI AIT ISSAD V	17	20/04/24	SAI AIT ISSAD V	AS DILA
SM Vétérans b	US GAZELEC TELETRIC	17	20/04/24	US GAZELEC TELETRIC	AS MULTISPORTS

2023 / 2024 – REPORT DE MATCH SAMEDI MATIN – VETERANS B

Club demandeur	J	Date	Date report	RENCONTRE	
X	11	27/01/24	?	ASC BNP PARIBAS CTIP	AS COMMUNAUX DE PANTIN B
AS DILA	14	16/03/24	08/06/24	ASC BNP PARIBAS CTIP	AS DILA
AS COMMUNAUX DE PANTIN B	14	16/03/24	08/06/24	US GAZELEC TELECTRIC	AS COMMUNAUX DE PANTIN B
X	16	02/04/24	08/06/24	LES JOYEUX DE L ASOM	U.F.C VETERANS
SAI AIT ISSAD V	17	20/04/24	?	SAI AIT ISSAD V	AS DILA
US GAZELEC TELECTRIC	17	20/04/24	?	US GAZELEC TELECTRIC	AS MULTISPORTS
X	20	18/05/24	?	SAI AIT ISSAD V	US GAZELEC TELECTRIC

4 – SANCTIONS SPORTIVES

Sous-Commission de discipline

Dossier 13 – J20 – 18/05/24

J20 – 18/05/2024 – AS BAOBAB / AS MULTISPORTS

L'équipe AS MULTISPORTS ayant déclaré forfait pour ce match, le perd par forfait déclaré.

AS BAOBAB 3 BUTS 3 POINTS POUR
AS MULTISPORTS 0 BUT 0 POINT

Dossier 14 – J20 – 18/05/24

J20 – 18/05/2024 – MIB STEPHANE RIBEIRO FC / LES JOYEUX DE L ASOM

L'équipe LES JOYEUX DE L ASOM ayant déclaré forfait pour ce match, le perd par forfait déclaré.

MIB STEPHANE RIBEIRO FC 3 BUTS 3 POINTS POUR
LES JOYEUX DE L ASOM 0 BUT 0 POINT

CLASSEMENT GENERAL PROVISOIRE VETERANS B – SAMEDI MATIN

N°	Equipe	PTS	J	G	N	P	F	Pe	But+	But-	Diff	B/P	AG	ARB	UA	UP
1	AS BAOBAB	48	18	15	0	3	0	0	67	27	+40	0	1	0	0	14
2	U.F.C. VETERANS	46	17	14	1	2	0	0	83	34	+49	0	0	0	0	5
3	US GAZELEC TELETRIC	42	16	11	3	2	0	0	47	28	+19	0	1	0	6	9
4	LES JOYEUX DE L ASOM	35	17	7	5	4	1	0	42	38	+4	0	0	0	1	7
5	AS MULTISPORTS	35	18	7	3	7	1	0	49	47	+2	0	1	0	0	4
6	MIB STEPHANE RIBEIRO FC	35	18	7	2	9	0	0	54	57	-3	0	1	0	3	9
7	ASC BNP PARIBAS CTIP	31	16	7	2	7	0	0	45	35	+10	0	1	0	0	17
8	ASC PANTIN B	27	16	6	0	10	0	0	33	53	-20	0	0	0	0	11
9	SAI AIT ISSAD V	25	16	5	1	9	1	0	34	47	-13	0	0	0	11	6
10	RAFALE OC	22	18	3	1	11	0	3	29	65	-36	0	0	0	6	5
11	AS DILA	19	16	2	0	12	2	0	31	83	-52	0	1	0	1	1

COUPE ROGER ALEX ET CONSOLANTE ROGER ALEX

FINALES COUPE ROGER ALEX – 15 JUIN 2024

EQUIPES QUALIFIEES POUR LA FINALE

AS COMMUNAUX DE PANTIN A

CM AUBERVILLIERS D

FINALES CONSOLANTE COUPE ROGER ALEX – 15 JUIN 2024

EQUIPES QUALIFIEES POUR LA FINALE

SAI AIT ISSADV

U.F.C VETERANS

Equipe Yvelines résultats Foot à 11 & Foot à 7

Autres journées de pratique

FOOT A 11 - LUNDI - GROUPE B

ASMR BORUSSIA DES POTOS

CHAMPIONNAT - JOURNEE N°10

22/04/2024	FC PARIS ARC EN CIEL A / ATLETICO BAGNOLET	1 - 1
22/04/2024	MA BELLE ETOILE FC / WINAMAX FC	Reporté
22/04/2024	LES ANCIENS DE ROSNY / STV TEAM 93	décalé (en attente de programmation)
22/04/2024	FENOFOOT ACADEMIE / ASMR BORUSSIA DES POTOS	3 - 0F

FOOT A 7 - LUNDI - Groupe B - PD2

ASMR INTER MINOTS

CHAMPIONNAT - JOURNEE N°4

08/04/2024	ASMR INTER MINOTS / US GAZELEC ISD A	2 - 6
27/05/2024	FC MONTAGUEZ / DABKE FC	Parc des Sports Bobigny n°5B-20h30

FOOT A 7 - LUNDI - DIVISION 2 - NORD

UNITED SPORT CLUB

CHAMPIONNAT - JOURNEE N°7

11/03/2024	THE SOLOGNE SHOOTING GAME A / AS AKATSUMI	2 - 5
25/03/2024	UNITED SPORT CLUB / LEVALLOIS ENTRAIDE	4 - 2
14/03/2024	AS-FOSSE / ALSTOM / FC PRISMA MEDIA	6 - 5
15/03/2024	FC VIKINGS UNITED / AMICALE DES FOOTBALLEURS PARISIENS	9 - 1

FOOT A 7 - LUNDI - DIVISION 2 - SUD

ASM ST CYR & ASM ST CYR B

CHAMPIONNAT - JOURNEE N°9

25/03/2024	BORUSSIA TOOLBAR / EXEMPT	EXEMPT
25/03/2024	ASM ST CYR B / AS BULL	7 - 4
25/03/2024	TEAM DE L OUEST / FC GENERATION	3 - 5
29/03/2024	SPORTING LIBAN / LB FOOT	0F - 5
25/03/2024	WCR / ASM ST CYR	Maurice Le Leluc-20h30-St Cyr (78)

FOOT A 7 - JEUDI - Groupe B

CPAM 78

CHAMPIONNAT - JOURNEE N°14

14/03/2024	LES POTOS CARRES / JSBP	4 - 4
14/03/2024	CPAM 78 / FOOT NOISY C	0F - 5
14/03/2024	DANTESQUE DE PANAME / NEW TEAM 75	2 - 7
14/03/2024	HAVANA FC / OLYMPIQUE DE PANTIN	4 - 5

FOOT A 7 - JEUDI - Groupe D

ASMR BORUSSIA DES POTOS

CHAMPIONNAT - JOURNEE N°14

14/03/2024	OZONOS UNITED FC / SP17	0P - 0P
14/03/2024	AS PARIS HABITAT OPH / LOS POLLOS ECLATOS	3 - 10
14/03/2024	EINTRACHT VILLIERS BARRACUDA / FFF	3 - 4
22/02/2024	RACING CLUB KENEIL / ASMR BORUSSIA DES POTOS	5 - 0F

5 – DÉSIGNATIONS DES ARBITRES



Les désignations des arbitres officiels ne sont plus publiées dans les bulletins.
Vous trouverez les désignations d'arbitres sur la page de votre équipe du site
www.footsgtidf.fr

6 – JOUEURS SUSPENDUS

Gestion	DJ	Nom du club	Nom du joueur	Licence	Chpt	Coupe	A compter	Jusqu'au	Commentaires
75	ME	A.F.P.P.	DA SILVA Jonathan	287965	Oui	Oui	28/11/2023	28/05/2024	Suspendu pour 6 mois
75	DM	ACP CHOISY LE ROI	ALVES Nicolas	324856	Oui	Oui	03/12/2023	03/06/2025	Suspendu pour 18 mois
75	DM	AC VILAR DE PERDIZES	DE ARAUJO Goncalo	423038	Oui	Oui	12/12/2023	12/06/2024	Suspendu pour 6 mois
75	VS	TEAM AUTREMONDE 11	HARBI Karim	458809	Oui	Oui	02/02/2024	02/06/2024	Suspendu pour 4 mois
75	VS	RACING FC	VELASQUEZ Jhonnatan	426102	Oui	Oui	12/03/2024	12/09/2025	Suspendu pour 18 mois - Auteur des faits ayant entraîné l'arrêt du match -Bousculade volontaire envers l'arbitre (ART. B25)
75	DM	ACP CHOISY LE ROI	OLIVEIRA GOMES Helder	209523	Oui	Oui	03/12/2023	03/02/2025	Suspendu pour 14 mois
75	DM	ACP CHOISY LE ROI	DA CRUZ Fernando	209521	Oui	Oui	03/12/2023	03/02/2025	Suspendu pour 14 mois
75	LS	ASC VITRY	AZIZI Abdelfetah	287288	Oui	Oui	05/03/2024	05/09/2024	Suspendu pour 6 mois
75	LS	ASC VITRY	KHOUIDMI Rayanne	214359	Oui	Oui	05/03/2024	05/09/2024	Suspendu pour 6 mois
75	LS	RC BONDY	LAURENCE Arnaud	333590	Oui	Oui	05/03/2024	05/12/2024	Suspendu pour 6 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus
75	LS	RC BONDY	LAMRI Kylian	411286	Oui	Oui	05/03/2024	05/12/2024	Suspendu pour 6 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus
75	LS	FOUS DE FOOT	DIAS MARTINHO Dylan	456124	Oui	Oui	18/03/2024	18/06/2024	Suspendu pour 3 mois -
75	SA	AS GREVES COLOMBES	BETKA Abderhamane	288765	Oui	Oui	30/03/2024		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.
75	VS	CDC	JOUSSET Brice	428769	Oui	Oui	16/04/2024	16/11/2024	Suspendu pour 4 mois
75	VS	RACING FC	HENAO Anderson	428512	Oui	Oui	16/04/2024	16/11/2024	Suspendu pour 4 mois
75	VS	IRATH FOOTBALL CLUB DE PARIS	HOCINE Elyas	428767	Oui	Oui	26/04/2024		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.
75	DM	AS TURK	KAYA Recep	370904	Oui	Oui	21/04/2024	21/06/2024	Suspendu pour 2 mois (Tableau B Alinéa 20)
75	VS	IRATH FOOTBALL CLUB DE PARIS	BOUARAB Achour	180612	Oui	Oui	15/05/2024	15/09/2024	Suspendu pour 4 mois
75	VS	IRATH FOOTBALL CLUB DE PARIS	LARBI Ghiles	428756	Oui	Oui	15/05/2024	15/07/2024	Suspendu pour 2 mois
78	SM	ASC BNP PARIBAS CTIP	BOUHA Rachid	187436	Oui	Oui	23/03/2024	23/05/2024	Suspendu pour 2 mois
93	SA	CS CHILI	FLOREZ VALENCIA SEYF	959437	Oui	Oui	18/02/2023	18/02/2025	Suspendu pour 24 mois (Article 44, Tableau B, Alinéa 26)
93	SA	CS CHILI	DE OLIVEIRA Dylan	218292	Oui	Oui	18/02/2023	18/08/2024	Suspendu pour 18 mois Suspendu pour 18 mois (Article 44, Tableau B, Alinéa 25)
93	SA	CS CHILI	DIARRA Omar	373908	Oui	Oui	04/05/2024	04/10/2024	Suspendu pour 5 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus

Gestion	DJ	Nom du club	Nom du joueur	Licence	Chpt	Coupe	A compter	Jusqu'au	Commentaires
93	SA	NOVIS ACADEMY	DIALLO Hassane	438389	Oui	Oui	04/05/2024	04/06/2024	Suspendu pour 1 mois
93	SA	ASA RIGONDES	MEDJAHED Mourad	181594	Oui	Oui	11/05/2024		Suspendu, en attente de décision
93	SA	AS MALGACHE A	CHABANI Amada Joanitto	297239	Oui	Oui	11/05/2024		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.
93		FC NOISY LE SEC	THIAM DEMBA	55623052	Oui	Oui	28/01/2023	28/01/2025	Suspendu pour 24 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus
94	JS	MAJESTICS UNITED	SIONIS NORI	811254	Oui	Oui	22/06/2022	22/06/2029	Suspendu pour 7 ans - voies de faits et circonstances aggravantes
94	JS	MAJESTICS UNITED	TRAORE BABA	247470	Oui	Oui	22/06/2022	22/06/2027	Suspendu pour 60 mois voies de fait sur adversaires
94	JS	MAJESTICS UNITED	YATTE YAHYA	217659	Oui	Oui	22/06/2022	22/06/2029	Suspendu pour 7 ans - voies de faits et circonstances aggravantes
94	JS	MAJESTICS UNITED	GERNET DYLAN	217644	Oui	Oui	22/06/2022	22/06/2028	Suspendu pour 72 mois voies de fait et circonstances aggravantes
94	JS	MAJESTICS UNITED	NEROVIQUE YOHAN	231465	Oui	Oui	22/06/2022	22/06/2028	Suspendu pour 72 mois voies de fait et circonstances aggravantes
94	VS	BOCA JUNIOR	VALDERRAMA GALLEGO ESTEBAN JORGE	820952	Oui	Oui	16/04/2023	16/10/2024	Suspendu pour 12 mois + période de neutralisé inclus DELAUNE
94	VS	FC CHOISY LE ROI VS	HAMDANI Abdelkader	219604	Oui	Oui	27/10/2023	27/07/2025	Suspendu pour 21 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus
94	VS	U.F.C.	DEVISSON GONÇALVES Weverton	455102	Oui	Oui	08/12/2023	08/06/2025	Suspendu pour 18 mois
94	VS	FC CHOISY LE ROI VS	EL HASSNAOUI Adil	429680	Oui	Oui	15/12/2023	15/06/2024	Suspendu pour 6 mois
94	VS	COLOMBIA FOOT	PEREA CEDENO Raul Alfredo	192752	Oui	Oui	27/02/2024	27/05/2024	Suspendu pour 3 mois. Article 44 C 32
94	JS	ASCV	NASSIRI Khalid	210575	Oui	Oui	12/03/2024	12/03/2027	Suspendu pour 36 mois
94	JS	ASCV	EL ADEL Mohamed	210566	Oui	Oui	12/03/2024	12/03/2027	Suspendu pour 36 mois
94	VS	LA COLONIA SANTUARIO	IBARGUEN SOTO Juan Jose	373179	Oui	Oui	24/04/2024	24/05/2024	Suspendu pour 1 mois (article 44 A 5)
94	VS	LA COLONIA SANTUARIO	RODRIGUEZ Wilder	373199	Oui	Oui	03/05/2024		Suspendu, en attente de décision
94	VS	LA COLONIA SANTUARIO	RIZO MUNOZ Brandon Alberto	191252	Oui	Oui	03/05/2024		Suspendu, en attente de décision
94	SM	FC BATIGNOLLES	PEREIRA Gabriel Alexandre	422900	Oui	Oui	04/05/2024		Suspendu, en attente de décision
94	SM	DYNAMO RICARIOCA	AMIMER Milken	182058	Oui	Oui	04/05/2024		Suspendu, en attente de décision
94		USMT BOISSY HEMISPHERE	CROCHERAY SAMUEL	55767237	Oui	Oui	03/07/2019		Une interdiction définitive de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement des compétitions et manifestations sportives autorisées par une fédération délégataire ou organisées par une fédération agréée
LIF	DM	JOIE DE JOUER	DOGBEVI Kodzo Jacques-Philippe	242656	Oui	Oui	05/05/2024		Suspendu pour 2 matchs

Suspensions terminées

Gestion	DJ	Nom du club	Nom du joueur	Licence	Chpt	Coupe	A compter	Jusqu'au	Commentaires
75	LS	RC BONDY	LABEAU NICOLAS	911015	Oui	Oui	15/05/2023	15/05/2024	Suspendu pour 12 mois

7 – AUTORISATIONS

Autorisations en cours

Nom du joueur	Club d'appartenance	Autorise au club	Licence	A compter
LAMVU-GARCIA Norman	FC CHIOTS	UA SOCIETE GENERALE A	238022	19/09/2023
GILLET Rudy	AS REGGINA CALCIO	US IVRY JJ ROUSSEAU	217306	20/09/2023
LIHAU Jonathan	PTV FOOTBALL CLUB	USMT CRETEIL SAINT MAUR	186982	18/09/2023
CHARA Mohamed	LA TEAM 2018	UA SOCIETE GENERALE A	187296	19/09/2023
ALMEIDA Yannick	LA TEAM 2018	UA SOCIETE GENERALE A	187302	21/09/2023
NGUY Anthony	AS CARTE CHANCE	ASA RIGONDES	209207	21/09/2023
VERUT Theo	AS DES FOOTBALLEURS BI-JAMBISTES DU LUNDI	LES GARS DU XV	195361	22/09/2023
KERROS Arthur	AS DES FOOTBALLEURS BI-JAMBISTES DU LUNDI	LES GARS DU XV	195354	22/09/2023
LAMOTHE GAETAN	PARIS PANTIN FC	AS FURIA D ALLERAY	231578	13/09/2023
CHERRAR Rayan	AS REGGINA CALCIO	US IVRY JJ ROUSSEAU	289126	28/09/2023
PINEAU Guillaume	SONCA FOOTBALL CLUB	CS SALVADOR ALLENDE	189664	29/09/2023
MILLION Sebastien	CS SALVADOR ALLENDE	TITANES CHILE FC	320864	29/09/2023
GAJARDO Remy	CS SALVADOR ALLENDE	TITANES CHILE FC	218287	29/09/2023
CASTRO PEREA Luis Alberto	AS CALI	LDU	192791	29/09/2023
MELO Christian	CS SALVADOR ALLENDE	TITANES CHILE FC	218278	06/10/2023
CORRALES BECERRA Yeison Alonso	AS CALI	LDU	238999	06/10/2023
HULOT MATHIEU	OLYMPIQUE DE PARIS	LES GARS DU XV	191093	26/09/2023
HAUDUROY NOGUE Eglantine	US PARIS XI	FIRE TEAM	382641	09/10/2023
DJEBRE Guy-Michel	LA TEAM 2018	UA SOCIETE GENERALE A	237817	05/10/2023
COIGNET Nicolas	AS CENTRE NATIONAL OPHTALMOLOGIE 15 20	RAFALE OC	243886	10/10/2023
HANDOURA Salem	SOCCA LIBRE	ACPAO 18	236785	10/10/2023
D'EAU Alan	SOCCA LIBRE	ACPAO 18	183597	10/10/2023
LOPES Daniel	MEUTE FC	USJTO CHOISY	218176	06/10/2023
MUTEL Robin	FC MITARD	ASA RIGONDES	236419	19/10/2023
TMIMI Sarah	FIRE TEAM FOOTBALL CLUB	US PARIS XI	385907	23/10/2023
JUNG Annabelle	LES CLIMATISEUR.EUSES	FIRE TEAM	192045	30/10/2023
GHEDDOUCHE Dgema	AS ESTORIL	FC VITRY 94	210544	02/11/2023
OTMANI Nabil	AS ESTORIL	FC VITRY 94	210346	02/11/2023
BOUKHARI HOCINE	Club92Cmcas	FUTBOL TOTAL	205182	02/11/2023
MEUNIER Thomas	HAVANA FC	NOYAU DUR FC	193545	03/11/2023
LE NENAN Celia	ATLETICO BATIGNOLLES	LES CLIMATISEUR.EUSES	383636	16/11/2023
TAPSOBA Aubain	CHATO FOOTBALL CLUB	UA SOCIETE GENERALE B	385566	28/11/2023
BETTON Remi	CLUB DEFENSE BALARD ARCUEIL	LOS POLLOS ECLATOS	251641	29/11/2023
GAUTHIER Johanna	FIRE TEAM FOOTBALL CLUB	US PARIS XI	425398	12/01/2024
GONTIER Xavier	EUROGROUP FC	CLUB DEFENSE BALARD-A	189420	26/01/2024
KIENTZ Laure	FIRE TEAM FOOTBALL CLUB	US PARIS XI	385910	05/02/2024
EL KOUT Ali	FC SKALLA	CM AUBERVILLIERS B	286176	07/02/2024
LECLERCQ Etienne	AMICITIA FOOTBALL CLUB	ANTONY FC	369895	09/02/2024
FRANÇOIS Rayan	JEUNESSE DORÉE	USMT IVRY	425103	28/03/2024
ABRAHAM Ivane	LA TWALE	US IVRY JJ ROUSSEAU	433220	28/03/2024
RECHACHE Akram	AS PTT GENTILLY (ACVH)	US IVRY JJ ROUSSEAU	214669	29/03/2024
LAFITTE Sophie	GRAINES DE FOOTBALLEUSES	LES ATELIERS FC	420675	23/04/2024

8 – PV DU BUREAU D'APPEL REGIONAL DU 13/05/24



Fédération Sportive et Gymnique du Travail

Bureau d'Appel Régional

Ligue Ile-de-France FSGT - 14 rue Scandicci 93500 Pantin

Tél : 01.49.42.23.42 - Email : bar@idf.fsgt.org

Réunion du 13/05/2024

En raison des difficultés d'organisation en présentiel l'appel de décision à traiter, le B.A.R. a décidé de gérer ces dossiers par voie de visioconférence.

Dossier n°7 **Championnat Foot à 11 - Dimanche Groupe B - Match du 03/03/2024** **ACP CHOISY LE ROI - AS TURK**

1ère instance :

Comité FSGT 75 - Commission de discipline - PV dans le bulletin Paris Foot Week-end n°17 du 05/03 diffusé le 08/03. Information de la décision aux clubs par voie de bulletin.

Décisions prises :

La Commission décide de :

- Infliger 2 mois supplémentaires de suspension à 3 joueurs d'ACP CHOISY LE ROI en application de l'article 44 Tableau C Alinéa 32 du règlement.
- Infliger 3 mois de suspension au délégué pour avoir fait participer des joueurs suspendus à la rencontre en application de l'article 44 Tableau C Alinéa 32 du règlement.
- Donner match perdu par pénalité à ACP CHOISY LE ROI en application de l'article 42 du règlement.

Appel :

Demande d'appel d'ACP CHOISY LE ROI reçu le 11/03, celle-ci porte sur la décision de prolonger la suspension de 2 mois pour les 3 joueurs en question.

Membres du B.A.R présents :

Alain GIBEAU (Comité 94), Pascal LAVILLE (Comité 75) et Fred SAFRAOUI (Comité 93)

Eléments du dossier :

-Feuille de match

Rappel des faits :

Sur la feuille de match figurent 3 joueurs d'ACP CHOISY LE ROI qui ont été suspendus précédemment et dont l'information est mentionnée dans le bulletin Paris Foot Week-end n°16 qui a été diffusé le 01/03.

Rapport de l'audition :

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments du dossier et avoir entendu le club d'ACP CHOISY LE ROI, le Bureau d'Appel Régional constate que le club a été informé tardivement de la suspension de ces 3 joueurs et n'en avait pas pris connaissance avant la rencontre. Aussi, les joueurs et les clubs n'ont reçu aucun courrier les informant de la suspension des joueurs.

Décision du Bureau d'Appel Régional :

Le B.A.R. décide à l'unanimité de retirer les deux mois supplémentaires infligés aux 3 joueurs pour manque d'information en direction du club. La décision de la sanction a été communiquée par mail au club ACP CHOISY.

La présente décision est susceptible d'un recours auprès du CNOSF, chargée de la commission de conciliation (article L141-4 du code du sport).

La saisine du CNOSF est un préalable obligatoire (article R141-5 du code du sport). Celle-ci doit être effectuée dans les 15 jours suivants la notification et la publication de la décision contestée (article R141-15 du code du sport).

PV n°6 du B.A.R. - 13/05/2024 - 1/3

Dossier n°8
Championnat Foot à 11 - Dimanche Groupe A - Match du 24/03/2024
FC SOLVEIRA A - AOP BEZONS

1ère instance :

Ligue IDF FSGT - Commission de Discipline de 1ère instance - Information envoyée par mail aux clubs le 10/04.

Décisions prises :

La Commission décide de :

- Suspendre un joueur du club FC SOLVEIRA A pour 2 matches fermes en application de l'article 44 Tableau A Alinéa 3.
- Faire rejouer le match pour ne pas avoir eu sa durée réglementaire.

Appel :

Demande d'appel d'AOP BEZONS recevable reçu le 11/04, celle-ci porte sur la décision de faire rejouer le match.

Membres du B.A.R présents :

Alain GIBEAU (Comité 94), Pascal LAVILLE (Comité 75) et Fred SAFRAOUI (Comité 93)

Éléments du dossier :

- Feuille de match
- Rapport d'AOP BEZONS
- Rapport de FC SOLVEIRA A
- Rapports des arbitres

Rappel des faits :

Un des arbitres de la rencontre, en concertation avec son collègue, a décidé d'arrêter la rencontre à la 69ème minute car il ne s'est plus senti en sécurité.

Rapport de l'audition :

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments du dossier et avoir entendu toutes les personnes présentes, le B.A.R. constate la concordance d'éléments mentionnés par les différentes parties.

Décision du Bureau d'Appel Régional :

Le B.A.R. décide à l'unanimité que l'arrêt du match est du fait d'un joueur de FC SOLVEIRA A et d'appliquer l'article 22 du règlement des compétitions de football à 11 en Ile-de-France, c'est-à-dire, match perdu par pénalité au club fautif. Le résultat de la rencontre est donc le suivant : FC SOLVEIRA 0P - 3 AOP BEZONS.

La décision de la sanction a été communiquée par mail aux clubs.

La présente décision est susceptible d'un recours auprès du CNOSF, chargée de la commission de conciliation (article L141-4 du code du sport).

La saisine du CNOSF est un préalable obligatoire (article R141-5 du code du sport). Celle-ci doit être effectuée dans les 15 jours suivants la notification et la publication de la décision contestée (article R141-15 du code du sport).

Dossier n°9
Championnat Foot à 11 - Lundi soir - Groupe A - Match du 05/02/2024
RC BONDY - CHEMINOT DU LANDY

1ère instance :

Comité FSGT 75 - Commission de Discipline - PV dans le bulletin Paris Foot Week-end n°17 du 05/03 diffusé le 08/03. Information de la décision aux clubs par voie de bulletin.

Décisions prises :

La Commission décide de :

- Suspendre deux joueurs du club RC BONDY pour 6 mois en application de l'article 44 Tableau A Alinéa 11
- D'attribuer match perdu par pénalité à l'équipe RC BONDY

Appel :

Demande d'appel du RC BONDY recevable reçu le 11/04, celle-ci porte sur la suspension émise envers un joueur.

Membres du B.A.R présents :

Alain GIBEAU (Comité 94), Pascal LAVILLE (Comité 75) et Fred SAFRAOUI (Comité 93)

Éléments du dossier :

- Feuille de match
- Rapport d'AS CHEMINOT DU LANDY
- Rapports des arbitres

Rappel des faits :

Au moment du contrôle des licences, une bagarre générale a éclaté et n'a pas permis le déroulement du match.

Rapport de l'audition :

Avant propos : Malgré nos différentes relances, les personnes convoquées du RC BONDY ne se sont pas présentées. L'envoi de convocations par mail a été faite le 02/05 ainsi que des relances téléphoniques ont été faites les 07 et 13 mai et sont restées sans réponse.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments du dossier et avoir entendu les personnes présentes, le B.A.R. constate la concordance des éléments mentionnés par les différentes parties et notamment le fait que le déclencheur de la bagarre générale a été la dépose de la réserve sur la feuille de match.

Décision du Bureau d'Appel Régional :

N'ayant pu entendre le club du RC Bondy, la décision de la commission de discipline du Comité 75 est maintenue.

Aussi, en application du règlement (article 47), il est appliqué au club RC Bondy 5 unités administratives pour absence à convocation.

La décision de la sanction a été communiquée par mail aux clubs.

La présente décision est susceptible d'un recours auprès du CNOSF, chargée de la commission de conciliation (article L141-4 du code du sport).

La saisine du CNOSF est un préalable obligatoire (article R141-5 du code du sport). Celle-ci doit être effectuée dans les 15 jours suivants la notification et la publication de la décision contestée (article R141-15 du code du sport).